



Prime assiduité

Par Mamour

Bonjour,
Depuis 1 ans tout les salariés ainsi que la secrétaire on une prime ont une prime d'assiduité sauf moi je suis commercial cadre mon employeur a t il le droit ?
Merci pour vos retours.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il faut se référer à l'accord d'entreprise qui a instauré cette prime.
Il n'est pas illégal de structurer la rémunération différemment selon le type d'emploi (cadre ou pas, sédentaire ou pas, forfait jour ou pas, etc)
Vous touchez par ailleurs des primes que les autres salariés n'ont pas.

Par kang74

Bonjour

L'employeur a le droit de différencier les avantages selon le statut des salariés .
Les simples salariés ont des avantages que les cadres non pas et réciproquement : assez courant .
Quelle est votre convention collective ?